



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

N° 2022_

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 27 janvier 2022

COMITE TECHNIQUE / CHSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel et en visioconférence

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M. William HANDEL, M. Jean-Claude ROBERT (distanciel), Mme Ghislaine BONNET (distanciel), Mme Raphaëlle LANTHIEZ (distanciel), Mme Claudine KOLUDZKI, M. Jean-Jacques LAGOGUEY	M. Olivier LELIEVRE – CFDT, Mme Valentine SMYRNE – CFDT (distanciel), Mme Maud JACQUOT - CFDT, M. Christian MICHAUT- CGT (distanciel), M. Eric BLAMPIED – CGT (distanciel), Mme Nathalie PINEAU– FO, M. Frédéric MICHEL – UNSA.

M. HANDEL est nommé président, M. Jean Jacques LAGOGUEY est désigné **Secrétaire**, et M. Frédéric MICHEL – UNSA, siège en qualité de **Secrétaire adjoint** du Comité Technique et **Secrétaire** du CHSCT.

Sont excusés :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER, M. Jean-Pierre ABEL	Mme Monique VARENNES - CFDT Mme Corinne HANAK – FO,

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB et Nadège VECHIN MARY présentent les dossiers, et M. Julien BROUSSE responsable du service Santé et Sécurité au travail du CDG10 assure à distance la présentation de la partie CHSCT.

Le quorum étant atteint dans chaque collège, le Président du CT / CHSCT déclare ouverte ce jour à 14 heures 30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CT / CHSCT. La réunion se déroule dans le respect des règles sanitaires, en visioconférence pour une partie des participants et avec port du masque, distanciation physique et mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour l'autre partie.

I. PARTIE COMITE TECHNIQUE

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du Comité Technique doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application. **A défaut de saisine préalable** la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CT / CHSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

Dans le cadre de la pandémie, les membres du Comité Technique recommandent aux collectivités d'attendre la fin de cette période et un retour à la normale avant de réorganiser les services afin de ne pas aggraver les difficultés rencontrées par les agents.

1 Approbation du procès-verbal du CT/CHSCT du 16 décembre 2021

Les représentants du personnel Force Ouvrière, CGT et UNSA demandent les rectifications suivantes :

- Bréviandes (organisation du temps de travail)

Avis favorable du collège employeur

Avis défavorable du collège des agents : 3 voix contre (FO, CGT et UNSA), 2 voix pour (CFDT) Les représentants du personnel sont opposés au principe de supprimer des avantages acquis par les agents comme les ponts, congés ancienneté ou journées du Maire sans compensation

- Barberey Saint Sulpice (organisation du temps de travail)

Avis favorable du collège employeur

Avis favorable du collège des agents : 4 voix pour (CFDT, CGT et UNSA), 1 voix contre (FO) au motif de la libre administration des collectivités.

- Brienne le Château (règlement du temps de travail)

Avis favorable du collège employeur

Avis favorable du collège des agents : 4 voix pour (CFDT, CGT et UNSA), 1 voix contre (FO) au motif de la libre administration des collectivités.

Après mise au vote les membres du CT / CHSCT adoptent à l'unanimité la modification du compte rendu du CT du 16-12-2021 comme indiquée ci-dessus.

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

*Compte tenu des informations transmises, après étude des dossiers, divers échanges et délibération, sous réserve que les agents aient été consultés au préalable, et que la réglementation soit respectée, les membres du Comité Technique émettent **UN AVIS sur les dossiers ci-dessous dans les conditions indiquées ci-après** :*

2.1 DIVERS

➤ CRENEY PRES TROYES : Attribution de titres restaurants

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges avec la remarque suivante : la mesure relève de l'action sociale et non de protection sociale.

➤ CHATRES : Mise en place du CET

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

➤ MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE : Mise en place du CET

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE du collège agent : 6 voix pour (1 UNSA, 2 CGT et 3 CFDT) et 1 voix contre (FO) au motif que la monétisation n'est pas prévue.

➤ VILLENAUXE LA GRANDE : Mise en place des astreintes

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

➤ BREVIANDES : Mise en place du télétravail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

➤ FONTETTE : Mise en place du télétravail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

➤ CDG 10 : Mise en place du télétravail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des votants du collège employeur (1 abstention).

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège agents.

➤ MERGEY : Paiement des IHTS

AVIS FAVORABLE du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège agent : 6 voix pour (1 UNSA, 2 CGT et 3 CFDT) et 1 voix contre (FO) au motif que les heures complémentaires ne sont pas rémunérés selon le décret 2020-592 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires.

➤ BREVIANDES : Modification de planning ATSEM et Bibliothèque

- Concernant le planning des ATSEM :

AVIS FAVORABLE pour le collège employeur : 4 voix pour et 2 abstentions qui souhaitent un report du dossier avec plus d'explications sur les modalités des changements

Pas d'avis émis par le collège des agents (UNSA, FO et CGT / CFDT favorable) qui demandent un report du dossier et souhaitent une rencontre avec l'autorité territoriale

- Concernant le planning de la bibliothèque :

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE du collège agent avec : 3 pour (CFDT) et 4 Abstentions (UNSA, CGT et FO).

2.2 Protocole d'accord sur le temps de travail (1607h)

➤ **SAINT LYE**

Avis favorable à l'unanimité du collège employeur

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 3 voix pour (1 UNSA et 2 CFDT), 3 abstentions (2 CGT et 1 CFDT car l'agent fait partie de la collectivité) et 1 voix contre (FO) au motif de la libre administration des collectivités.

➤ **PLANTY**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 UNSA et 3 CFDT), 2 abstentions (CGT) et 1 voix contre (FO) pour opposition au principe de délibérer pour supprimer des avantages acquis aux agents comme les ponts ou journées du Maire.

➤ **MERGEY**

AVIS FAVORABLE du collège employeur

AVIS DEFAVORABLE du collège des agents : 4 voix contre (1 UNSA, 1 FO et 2 CGT), 3 voix pour (CFDT). Les représentants ayant votés contre sont opposés au principe de retirer des avantages acquis aux agents sans prévoir de compensations.

➤ **EHPAD les Glycines**

AVIS FAVORABLE du collège employeur

AVIS DEFAVORABLE du collège des agents : 4 voix contre (1 UNSA, 1 FO et 2 CGT), 3 voix pour (CFDT). Les représentants ayant votés contre sont opposés au principe de retirer des avantages acquis aux agents sans prévoir de compensations.

2.3 Organisation du temps de travail

➤ **CRENEY PRES TROYES**

AVIS FAVORABLE du collège employeur

AVIS DEFAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix contre (1 UNSA, 1 FO et 2 CGT), 3 voix pour (CFDT). Les représentants ayant votés contre sont opposés au principe de retirer des avantages acquis aux agents sans prévoir de compensations.

3. Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) mises en place par la loi 2019-828 du 6 août 2019

Après étude des dossiers, échanges et délibération les membres du CT ont émis un AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE sur les dossiers suivants :

➤ **MERGEY : LDG « COMPLETES »**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

4. Suppressions d'emplois

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants du Comité Technique donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

- **NEUVILLE SUR SEINE** – Ouverture d'un emploi de secrétaire de mairie (grade Rédacteur ppal 2^e cl suite à avancement de grade).
- **NEUVILLE SUR SEINE** - Augmentation du temps de travail (24h30 à 35h) de la secrétaire de mairie à compter du 1/04/2022 (grade de rédacteur ppal 2^e cl).
- **SAINT PARRES AUX TERTRES** - Diminution du temps de travail (35h à 5h) d'un emploi d'agent spécialisé des écoles (grade ATSEM principal de 2^{ème} classe).

II. PARTIE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

5. Déclarations d'accidents de travail (information)			
Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
SIDEVO	26/11/2021 à 7h35	L'agent a chuté en arrivant à l'école pour la garderie du matin. La cour arrière menant à l'entrée du personnel étant verglacée, l'agent a glissé et est tombé en arrière Lésions : dos / coccyx Arrêt de travail : oui Préconisation : néant	Adjoint territorial d'animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.

Fait à SAINTE SAVINE, le 27 janvier 2022,

Le Président du C.T. / C.H.S.C.T.,

William HANDEL

Le Secrétaire,

Le Secrétaire adjoint du CT,
et Secrétaire du CHSCT,

Jean-Jacques LAGOGUEY

Frédéric MICHEL